

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) LAVERA Communes de MARTIGUES et PORT de BOUC

Compte rendu de la réunion plénière des Personnes et Organismes  
Associés (POA)  
24 janvier 2014

## I – Introduction

M. le **Sous-préfet** ouvre la séance et insiste sur le nombre important des participants. En effet, les propositions des maires de Martigues et Port de bouc ont toutes été retenues.

M. le sous-préfet se félicite de voir que cette phase d'association à l'élaboration d'un document hautement sensible réunit autant de personnes.

Il précise qu'au sein de ces réunions seront abordés des sujets importants. Des choix stratégiques cruciaux seront pris pour l'avenir du PPRT et du territoire. Des infléchissements sont possibles et seront discutés en séance, ainsi que les éléments stratégiques proposés par les services instructeurs (DREAL<sup>1</sup> et DDTM<sup>2</sup>).

Il salue également la présence des élus, des industriels, du représentant des salariés:

M. le sous-préfet donne la parole à **P. COUTURIER** – DREAL qui présente l'ordre du jour<sup>3</sup> :

- Rappel de la démarche d'élaboration du PPRT et des modalités d'association
- Présentation du site de LAVERA
- Point sur les démarches de réduction du risque à la source
- Présentation de l'aléa technologique
- Démarche d'identification des enjeux
- Programme et modalités de travail
- Questions diverses

M. le **sous-préfet** insiste sur le fait que le document présenté est provisoire. C'est une photographie de la connaissance du risque, au stade actuel de la procédure, ainsi que des démarches de réductions du risque menées par les industriels. Des pistes de travail seront approfondies qui feront évoluer les cartes.

Il rappelle que le PPRT de Lavéra s'annonce extrêmement compliqué car un grand nombre d'industries sont imbriquées les unes aux autres utilisant des produits et process très différents.

Avec ce type de PPRT, peu répandu en France, il faut se donner du temps afin de travailler la phase de connaissance du risque. Les étapes suivantes de la procédure : caractérisation de l'impact sur les enjeux (habitations, ERP<sup>4</sup>, industries non SEVESO voisines des sites concernés par le PPRT) ne seront abordées qu'une fois la 1<sup>ère</sup> étape pleinement approfondie et aboutie.

Cependant, dans un souci de transparence, l'Etat et les collectivités locales ont souhaité présenter l'état actuel des travaux.

M. le sous-préfet donne la parole à **J-P. PELOUX** – DREAL.

<sup>1</sup> DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<sup>2</sup> DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la MER

<sup>3</sup> Les documents associés au compte rendu seront disponibles sur le site Internet de la DREAL PACA à l'adresse suivante : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

<sup>4</sup> ERP : Etablissement recevant du public

## II – RAPPEL DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PPRT ET DES MODALITES D'ASSOCIATION<sup>5</sup>

### II-1 – La démarche d'élaboration

**J-P. PELOUX** rappelle que suite à l'accident de l'usine AZF de Toulouse le 21 septembre 2001 qui a fait 31 morts et de nombreux blessés, les pouvoirs publics ont renforcé la politique de gestion des risques. La loi du 30 juillet 2003 impose la mise en place des Plans de Prévention de Risques Technologiques autour des sites classés SEVESO Seuil haut et les stockages souterrains (gaz naturel, hydrocarbures liquides, liquéfiés, gazeux, produits chimiques relevant du code minier) en s'appuyant sur 4 piliers :

- la réduction du risque à la source
- la maîtrise de l'urbanisation
- l'organisation des secours
- l'information du public.

Par ailleurs, le retour d'expérience de l'accident d'AZF a permis de renforcer les pratiques existantes notamment pour les études de dangers. En effet, sont apparus :

- la notion d'acceptabilité du risque (irréversible (blessures), létal et létal significatif),
- la définition du seuil d'effets et la prise en compte des bris de vitres, ...
- aucun scénario n'est a priori exclu du PPRT et les exploitants étudient toutes les possibilités d'accident mais prennent aussi en compte les probabilités d'occurrence.
- de nouveaux modèles de calculs d'effets (toxique, thermiques, ...).

L'aléa remplace les zones Z1 et Z2 utilisées jusqu'en 2003 et se décline en plusieurs zones : TF+, TF, F+, F, M+ M, Fai (en fonction de l'importance des effets).

Enfin, les CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) ont été remplacés par les CSS (Commissions de Suivi de Sites).

**J-P. PELOUX** rappelle que le PPRT est un outil de maîtrise des risques sur le territoire avec pour objectif principal la protection des populations tout en maintenant de l'activité industrielle. Il gère l'existant mais aussi le futur. En fonction du niveau de l'aléa, des secteurs sont définis : appropriation, délaissement ou mise en place de mesures de protection des populations.

### II-2 – Les modalités d'association et concertation

**J-P. PELOUX** présente les différentes étapes et précise que l'association et la concertation sont au cœur de la démarche d'élaboration du PPRT.

Il précise que l'association concerne un nombre limité d'acteurs concernés par le PPRT (riverains, exploitants, ...) qui se réunissent en groupe de travail.

La concertation permet l'information du plus grand nombre (réunions publiques).

Il insiste sur le rôle des POA qui, de part leur connaissance du territoire, contribuent à l'analyse de la vulnérabilité des enjeux. Ce sont également des relais auprès des populations impactées en diffusant toute l'information nécessaire.

En fin de procédure, les POA, la CSS, et les collectivités territoriales sont consultés officiellement et émettent un avis sur le projet de PPRT. Puis, se déroule l'enquête publique à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur rend un avis. A l'issue de ces consultations, le PPRT est approuvé.

**M. le sous-préfet** précise que vu l'importance du PPRT de Lavéra, une commission d'enquête sera nommée composée de plusieurs commissaires enquêteurs.

<sup>5</sup> Les documents associés au compte rendu seront disponibles sur le site Internet de la DREAL PACA à l'adresse suivante : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>

**J-P. PELOUX** rappelle que le PPRT est un document qui sera annexé au PLU (Plan Local d'Urbanisme) composé :

- d'un règlement,
- d'une carte de zonage,
- d'une note de présentation.

➤ Informations sur les PPRT : liens utiles :

- PPRT : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Maitrise-de-l-urbanisation-PPRT,12775.html> (guide méthodologique)
- Le film PPRT
- Le site PPRT de la DREAL PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/plans-de-prevention-des-risques-r1211.html>

**M. le sous-préfet** précise que le nombre de réunions POA n'est pas limité par la réglementation. Ce PPRT est complexe et invite les participants à poser toutes questions qu'ils jugeront utiles à la bonne compréhension du dossier.

➤ Questions relatives à la représentativité des POA

**F. MEYRONIN – Capitainerie bassin ouest** - souhaite que FLUXEL soit intégré dans les POA.

**J-P. PELOUX** indique que les services instructeurs ont déjà rencontré FLUXEL et que les entreprises riveraines sont représentées par le GEOEB<sup>6</sup>.

**Intervention de la salle** : s'étonne que le risque lié à l'activité portuaire ne soit pas pris en compte.

**P. COUTURIER** indique que le PPRT est un règlement lié aux installations classées et ne traite pas de l'activité portuaire qui fait l'objet d'une réglementation propre.

Malgré le nombre important de POA, M. le sous-préfet donne son accord pour l'intégration de FLUXEL.

### III – PRESENTATION DU SITE DE LAVERA

#### III-1 – Présentation des établissements

**J-P. PELOUX** indique que 11 établissements sont concernés par le PPRT de Lavéra dont 9 sont SEVESO Seuil haut. A cela, s'ajoutent 2 stockages souterrains de gaz inflammables liquéfiés. Il présente ensuite l'activité de chaque société et les risques générés par chacune d'elle.

#### III-2 – Point sur la démarche de réduction du risque à la source

##### a) Généralités

**J-P. PELOUX** indique que la démarche débute par la remise des études de dangers par les industriels.

Chaque phénomène dangereux est étudié avec les effets produits : thermique – toxique – surpression.

L'impact des phénomènes dangereux à l'extérieur du site est caractérisé en probabilité, intensité, et cinétique (lente ou rapide).

---

<sup>6</sup>GEOEB : Groupement des Entreprises de l'Ouest de l'Etang de Berre

Il présente ensuite la matrice MMR (mesure de maîtrise des risques) qui classe les phénomènes en fonction de leur niveau de probabilité (E - probabilité la plus faible - à A - probabilité la plus forte) et de leur gravité.

Cette matrice permet d'apprécier la compatibilité des risques résiduels par rapport à l'environnement de l'industriel.

Pour chaque phénomène dangereux positionné dans la matrice dans les cases MMR, l'industriel doit démontrer qu'il est allé aussi loin que possible dans la réduction du risque à la source en prenant en compte la notion d'économiquement acceptable (suppression des substances dangereuses, substitution par des substances moins dangereuses, réduction des quantités, mise en place de mesures complémentaires pour diminuer la probabilité...).

#### b) La démarche MMR sur LAVERA

L'instruction d'environ 50 études de dangers (soit environ 4300 phénomènes dangereux) est terminée et tous les résumés non techniques sont disponibles sur le site internet des PPRT.

Au regard de la matrice d'appréciation des risques générés par les établissements, définie dans la circulaire du 10 mai 2010, aucun phénomène dangereux ne se situe dans une case de risque élevé (figurée par le mot « NON »).

Des études technico-économiques ont été demandées pour les phénomènes dangereux en rang MMR2 (zone intermédiaire où le risque n'est pas suffisamment maîtrisé). Par ailleurs, les industriels travaillent sur tous les scénarios qui impactent des zones habitées.

Plusieurs phénomènes dangereux dont les probabilités sont très faibles (classés E) et qui reposent sur au moins 2 MMR qui permettent de garantir en toute circonstance ce niveau de probabilité d'occurrence, ont été exclus du PPRT en application des critères stricts de la circulaire du 10 mai 2010. Ils concernent des scénarios de ruine de gros équipements tels que les wagons citernes ou les réservoirs de chlore ou d'ammoniac, etc. Ces phénomènes dangereux sont toutefois pris en compte dans le PPI<sup>7</sup>.

#### Exemple des phénomènes dangereux exclus :

- GAZECHIM : 6 exclusions majeures dont la rupture d'un wagon de chlore
- INEOS CHEMICALS LAVERA : 2 exclusions (sphère d'oxyde éthylène et stockage d'ammoniac)
- NAPHTACHIMIE : 3 exclusions, principalement sur les wagons (NAPHTACHIMIE assurant le rôle de chef de gare pour la partie pétrochimique au Sud)
- KEM ONE : 60 exclusions de phénomènes dangereux toxiques (chlore principalement).

#### c) Demande aux industriels d'études de réduction des risques sur les potentiels de danger les plus importants :

J-P. PELOUX présente l'ensemble des études demandées aux industriels.

Il donne ensuite la parole aux exploitants pour une présentation de leur démarche de réduction du risque en cours.

#### ➤ Questions relatives à la démarche de réduction du risque faite par les industriels

- INEOS

**Intervention de la salle :** Où en est la mise sous talus des 4 sphères GPL ?

**S. VERMEULEN – INEOS** - répond que cette étude, demandée par arrêté préfectoral, est en cours. L'objectif est de réduire le risque et l'impact sur l'environnement des 4 sphères GPL de la raffinerie et des 3 sphères d'oxyde d'éthylène côté chimie.

<sup>7</sup> PPI : Plan Particulier d'Intervention

**Intervention de la salle** : Le risque lié à l'ammoniac existe toujours.

S. VERMEULEN – INEOS - indique qu'INEOS fait rentrer de l'ammoniac par wagon sur le site pour 2 utilisations :

- matière première pour la fabrication d'amines
- utilisation de l'ammoniac dans l'unité PIB en tant que fluide frigorigène : une étude de substitution au profit du propane est en cours afin de supprimer quelques scénarios qui impactent le village de Lavéra.

- KEM ONE

**M. le sous-préfet** précise que la conversion des électrolyses à mercure est un des éléments du dossier de reprise avec une participation financière importante de l'Etat (80% pour un montant de 130 M€).

Il attire l'attention de la DREAL car il faut absolument que le projet d'investissement pour supprimer la technologie mercure conformément aux exigences européennes, s'inscrive dans le cadre de la réduction du risque.

L'aide de l'Etat doit être doublement rentable, tant pour le maintien de l'activité et le développement de l'entreprise et le bassin d'emploi que pour la maîtrise des risques.

**M BRETONES, représentant la CSS** : la société KEM ONE n'a pas fait les investissements nécessaires sur le réseau incendie pour réduire le risque contrairement à Naphtachimie et INEOS (mis en place d'un réseau aérien). Le réseau de KEM ONE a montré ses faiblesses au cours des années.

**J-C. CROUZET - KEM ONE** - indique que le réseau est contrôlé et maintenu en bon état. Quelques centaines de milliers d'euros ont été investis sur la partie sud de l'usine suite à un accident en 2007. Cependant, KEM ONE n'est pas favorable à la mise hors terre du réseau notamment par rapport au risque d'explosion.

**M. le sous-préfet** indique que ce point sera examiné par la DREAL.

-----  
➤ **Question diverse** : Le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD) :

**M. CHEINET – Association MNLE 13 et représentant S. PUECH - Collectif PPRT 13** - regrette que le risque lié TMD ne soit pas intégré dans le PPRT.

Ce risque est à étudier et à quantifier pour avoir une connaissance du couloir autour des routes qui seraient concernées, notamment pour les futurs projets urbains.

**P. COUTURIER** indique que le PPRT ne s'applique pas au TMD qui relève d'une réglementation spécifique.

Ce sujet va au-delà du PPRT et pourra faire l'objet d'études ultérieures.

Il précise que depuis 2007 la réglementation impose aux gares de triage, et aux zones portuaires des études de dangers qui peuvent prescrire des mesures de maîtrise de risque.

Par ailleurs, dès son arrivée sur site, le transport est pris en compte, notamment au niveau des postes de chargement/déchargement ; dans ce cas, les risques sont pris en compte au titre de la réglementation ICPE et pour le PPRT.

**C. LE GALL - SNCF** - confirme que le PPRT ne concerne pas le transport TMD hors des sites classés.

Pour information, la SNCF respecte la réglementation spécifique liée au risque TMD (RID et arrêté TMD), qui prévoit en outre l'élaboration d'un plan d'urgence interne dans les gares de triage à l'aide d'un guide international (Fiche UIC) calqué sur les obligations imposées aux établissements SEVESO. La réglementation est différente mais elle existe.



## **IV - PRESENTATION DE L'ALEA TECHNOLOGIQUE**

### **IV -1 - Présentation générale**

**J.-P. PELOUX** rappelle quelques notions : l'aléa est la probabilité qu'un accident ayant un effet donné se produise sur un site industriel. Le risque majeur est la superposition de l'aléa et des enjeux (habitations, équipements, ...).

Sur le site de Lavéra, tous les types de phénomènes dangereux sont présents et peuvent entraîner des effets thermiques, toxiques et/ou de surpression.

Il présente ensuite le périmètre d'étude et la carte d'aléa global (tous effets confondus) au stade actuel.

Ce périmètre s'étend de l'usine EDF Ponteau au Sud, jusqu'à Port de Bouc (limite avec le supermarché Carrefour).

A l'Est, le périmètre atteint la zone Ecopolis , St Pierre et impacte Port de Bouc La Lègue à l'Ouest.

Les 7 niveaux d'aléa sont représentés.

Il présente ensuite les cartes d'aléas par effet : toxique (qui génère les effets les plus lointains), thermique et de surpression.

#### **➤ Questions relatives aux cartes d'aléas**

##### **- Carte d'aléa thermique**

**M. le sous-préfet** demande pourquoi il n'y a pas d'aléa faible (couleur verte) sur la carte dans la partie Sud-Est. La DREAL indique que le basculement à un niveau d'aléa M ou M+ dans cette zone est dû à la superposition de plusieurs phénomènes dangereux possibles et donc au cumul des classes de probabilités d'occurrence.

##### **- Carte d'aléa de surpression**

**M. Pontal du GEOEB** : Le cercle est parfait. L'étude de dangers tient-elle compte du relief ?

**P. COUTURIER** indique que dans le cas de la surpression, le relief est pris en compte à partir d'une certaine variation, ce qui n'est pas le cas autour de Lavéra où les variations du relief sont faibles.

La modélisation 3D peut permettre d'être moins majorant en termes de distance d'effets, notamment vis-à-vis de la dispersion mais elle s'applique difficilement sur les effets de surpression. Le groupe de travail national sur la 3D indiquait que suivant les méthodes de calcul utilisés, les résultats peuvent varier de 1 à 100 sur les distances d'effets.

Lors de l'examen des études de dangers, la DREAL s'appuie également sur l'avis de tiers experts tel que l'INERIS et des comparaisons inter-sites qui permettent de juger de la validité des données fournies par les industriels.

**M. CHEINET** se félicite de cette prudence.

### **IV-2 - Carte d'aléa par établissement**

**J.-P. PELOUX** présente, pour chaque établissement, la carte l'aléa et les secteurs d'enjeux impactés.

Avant de quitter la séance, **M. CAMBASSEDES** président de la **CAPM**<sup>8</sup> – prend la parole.

<sup>8</sup> CAPM : Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues

La prescription du PPRT bloque l'urbanisme sur certaines zones impactées sur lesquelles des autorisations doivent être accordées.

Il faut que les services de la CAPM puissent continuer à travailler sous l'autorité de l'Etat tout en respectant la réglementation, notamment sur des zones qui sont, pour l'instant, impactées par le PPRT mais qui, au vu des travaux présentés par les industriels, pourraient être moins concernées voire plus du tout.

Il remercie l'ensemble des participants et souhaite que des solutions positives soient trouvées pour les communes, les habitants et les entreprises.

**C. LEGRAND - Association ARPIL** - souhaite avoir la liste de tous les phénomènes dangereux qui impactent les habitations.

**P. COUTURIER** donne son accord.

## **V - LES ENJEUX**

**F. ZOULALIAN – DDTM** – présente la démarche d'identification des enjeux.

L'analyse des enjeux a démarré sur le village de Lavéra. Elle est réalisée avec des données détenues par les services de la DDTM et aussi les informations fournies par les communes. Ce recueil de données et d'observation du terrain permet d'aborder ensuite la phase stratégique en toute connaissance de cause, via une exploitation cartographique.

Sur les communes de Martigues et Port-de-Bouc, le territoire est globalement clairement structuré : les secteurs urbains (habitat, services) et d'activités (développement économique) sont bien séparés.

Des projets d'urbanisation sont également pris en compte : extension de zones d'activités et requalification urbaine sont déjà inscrits dans les documents d'urbanisme en vigueur. Ces projets seront à étudier pour les intégrer dans la procédure.

### ➤ **Zoom sur le village de Lavéra**

Le recensement a commencé en lien notamment avec les bailleurs sociaux en l'occurrence 13 Habitat. La cité Arc en ciel est composée de 147 logements dont les 2/3 sont réservés aux salariés du site.

Sont recensés également sur le village :

- de l'habitat individuel,
- des commerces,
- des EPR : écoles (environ 110 élèves), mairie annexe, poste, ....
- des infrastructures (RD9), la gare de Lavéra, les lignes de transports en commun.

Cet état des lieux conduit à faire une analyse globale pour croiser les aléas et les enjeux afin d'élaborer la phase stratégique.

Le village de Lavéra est en prise directe avec le risque et les habitants le connaissent de par leur relation au site (actifs et anciens salariés). Mais il faut construire un nouveau référentiel du risque par rapport au zonage SEVESO (Z1 et Z2). La connaissance du risque est à présent plus fine et les moyens de protection à mettre en œuvre seront différents ainsi que l'organisation des moyens de secours.

**H. LANGLOIS - GEOEB** - demande qu'une étude soit faite sur la zone Ecopolis qui est également impactée par le PPRT et insiste sur le problème de circulation car l'évacuation ne se fait que par le Nord.

**F. ZOULALIAN** indique que cette étude est prévue avec les services de la ville de Martigues et de la CAPM pour identifier le type d'activités car la zone est très dense et compte environ 4 000 salariés.

La finalisation de l'identification des enjeux est prévue vers la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

## **VI – CALENDRIER - PROGRAMME DE TRAVAIL**

J-P. PELOUX présente le calendrier des réunions :

- réunions techniques en cours et à venir
- les modalités d'association : réunions POA (prochaine réunion : mi 2014).

Il indique également qu'un dossier de concertation et un registre d'observations seront remis en fin de séance aux mairies de Martigues, de Port de Bouc et à la CAPM.

M. BALLARO – Grand Port Maritime de Marseille - souhaite que le GPMM soit associé au groupe de travail "Plateforme".

Cette demande est validée.

**M. DEBOOM – Représentant du Quartier des Dahlias** - indique que beaucoup d'habitants de Lavéra ont des travaux à effectuer et souhaitent avoir des informations. Peuvent-ils contacter la DDTM ?

**F. ZOULALIAN** indique que la DDTM est déjà sollicitée. Néanmoins avec l'évolution prévue des aléas, il est difficile de répondre aujourd'hui à certains cas de figure.

M. le sous-préfet indique que les questions peuvent être posées à la DDTM qui y répondra.

## **VII – CONCLUSION**

M. le sous-préfet remercie les industriels pour la présentation de leur travail sur la réduction du risque qui a été fait et compte sur leur implication pour aller plus loin.

L'écoute, la compréhension des attentes et des impératifs de chacun doivent permettre de trouver des solutions et de faire avancer le projet.

La séance est levée.



## RELEVÉ DE DECISIONS

---

- Intégration de FLUXEL dans les POA
- Participation du GPMM au GT "plateforme"
- Fournir la liste des phénomènes dangereux à l'association ARPIL (DREAL)
- Finalisation du recensement des enjeux : fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014 (DDTM)
- Prochaine réunion des POA : mi 2014



**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)**

**de LAVERA**

Communes de MARTIGUES et PORT de BOUC

REUNION D'ASSOCIATION PLENIERE DU 24 JANVIER 2014

**FEUILLE DE PRESENCE**

Personnes ou organismes représentés	Noms	Fonctions /Services	Adresses électroniques	Signatures
Sous-Préfecture d'Istres	S. BABRE	Sous-Préfet	simon.babre@bouches-du-rhone.gouv.fr	PRESENT
	V. CZORNY	Bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement	vassili.czorny@bouches-du-rhone.gouv.fr	PRESENT
	I. MONNIER	Bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement	isabelle.monnier@bouches-du-rhone.gouv.fr	PRESENTE
DREAL PACA	P. COUTURIER	Chef de l'Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône	patrick.couturier@developpement-durable.gouv.fr	PRESENT
	F. CHAMPEIX	Service Prévention des Risques	francois.champeix@developpement-durable.gouv.fr	PRESENT
	G. FRANCOIS	Service Prévention des Risques	guillaume.francois@developpement-durable.gouv.fr	PRESENT
	J-P. PELOUX	UT13 - Equipe Risques	jean-philippe.peloux@developpement-durable.gouv.fr	PRESENT
DDTM 13	B. MOISSON-de-VAUX	Chef du Service Urbanisme	benedicte.moisson-de-vaux@bouches-du-rhone.gouv.fr	ABSENTE
	D. GUERIN	Adjoint au Chef du Service Urbanisme	didier.guerin@bouches-du-rhone.gouv.fr	ABSENT
	F. ZOULALIAN	Service Urbanisme	franck.zoulalian@bouches-du-rhone.gouv.fr	PRESENT
Mairie de Martigues	G. CHARROUX	Député-Maire	secretariat-maire@ville-martigues.fr	PRESENT
Mairie de Port-de-Bouc	P. FERNANDEZ-PEDINIELLI	Maire	secretariatdumaire@portdebouc.fr	PRESENT
CAPM	H. CAMBESSEDES	Président	president@paysdemartigues.fr	PRESENT
SCOT OUEST TANG DE BERRE	F. AVIT	Chargé de mission	fabrice.avit@ouestprovence.fr	PRESENT
Conseil Régional		Président	idecory@regionpaca.fr	ABSENT
Conseil Général	S. CALLEA	Direction des routes Responsable du Pôle Exploitation Opérationnel	sauveur.callea@cg13.fr	PRESENT

Personnes ou organismes représentés	Noms	Fonctions /Services	Adresses électroniques	Signatures
Réseau Ferré de France	S. CASTAGNOLA	Chargée de mission sécurité et risques réseaux	soizic.castagnola@rff.fr	PRESENTE
SNCF	C. LE GALL	Direction Sécurité Expertise Métiers	catherine.le_gall@sncf.fr	PRESENTE
GPM	J-C. TERRIER	Directeur	jean-claude.terrier@marseille-port.fr	ABSENT
	X. BALLARO	Département Environnement et Aménagement	xavier.ballaro@marseille-port.fr	PRESENT
CAPITANERIE	A. De Maupeou	Directeur Capitainerie/Sûreté Commandant du Port	amaury.De-Maupeou@marseille-port.fr	ABSENT
	F. MEYRONIN	Adjoint au Commandant du Port Capitainerie bassins ouest	franck.meyronin@marseille-port.fr	PRESENT
GAZECHIM	G. MINIER représenté par E. POUJOL	Directeur	gilles.minier@gazechim.fr eric.poujol@gazechim.fr	PRESENT
GEOGAZ	E. BRUANT	Chef de site	ebr@geostock.fr	PRESENT
HUNTSMAN	B. LANGLOIS	Directeur	bertrand.langlois@huntsman.com	PRESENT
INEOS CHEMICALS LAVERA	J. WILLOQUET	Directeur	jacques.willocquet@petroineos	
KEM ONE	E. RATIER représenté par J-C. CROUZET	Directeur	eric.ratier@kemone.com jean-christophe.crouzet@kemone.com	PRESENT
LBC	D. SCHONAICH	Directeur	d-schonaich@lbctt.com	PRESENT
NAPHTACHIMIE	D. CHAPON	Directeur	didier.chapon@naphtachimie.com	Représenté par M. GIRAUD
OXOCHIMIE	B. RASTOIN	Directeur	bertrand.rastoin@arkema.com	Représenté par M. WILLOQUET
PETROINEOS MANUFACTURING France	F. PYTHON	Directeur	frederic.python@petroineos.com	PRESENT
PRIMAGAZ	F. HERSON	Directeur	fherson@primagaz.fr	PRESENT
TOTAL	A. LONDICHE	Directeur	antoine.londiche@total.com	Représenté par M. WIOLAND
	G. FAUQUE	Responsable du département Prévention Industrielle	georges.fauque@total.com	ABSENT
Comission de Suivi de Sites	D. BRETONES	Représentant personnel NAPHTACHIMIE	daniel.bretones@naphtachimie.com	PRESENT
	H. LANGLOIS	Président	hlanglois@proximaweb.com	PRESENT
	J-L. DI MARIA	DMB	jean-luc.dmb@orange.fr	ABSENT

Personnes ou organismes représentés	Noms	Fonctions /Services	Adresses électroniques	Signatures
Groupement des Entreprises de l'Ouest de l'Etang de Berre	M. DUVEAU	FBL	m.duveau@fbl-location.fr	PRESENT
	L. FRISON	SMRI	lfrison@smri-sa.com	ABSENT
	O. MARCHETTI	DELTA ENTREPRISES	omch@delta-entreprises.com	ABSENT
	Y. PONTAL	ASYMPTOTE	y.pontal@asymptote.fr	PRESENT
Association ARPIL	C. LEGRAND	Représentant	arpil.legrand@orange.fr	PRESENT
Quartier des Mignardes	R. ROUMIEU	Représentant	rene.roumieu@free.fr	PRESENT
Quartier du Val Caronte	A. MAZZEI	Représentant	alain.mazzei@orange.fr	PRESENT
Quartier des Dahlias	R. DEBOOM	Représentant	richard.deboom@orange.fr	PRESENT
Ciq Saint Pierre	T. LOUCHON	Représentant	Tlouchon@aol.com	PRESENT
Association des Locataires de Lavéra	J. SOTGIA	Représentant	sotgia.jean@neuf.fr	PRESENT
Association Amicale Pontoise	D. MANTICELLO	Représentant	doramanticello@hotmail.fr	PRESENTE
Chemin des crottes	M. VENTRE	Représentant	michel.ventre@orange.fr	PRESENT
Collectif PPRT 13	S. PUECH représenté par C. CHEINET	Représentant	sylvestre.puech@free.fr cheinetjc@orange.fr	PRESENT
Centre Social Lucia TICHADOU	B. SIRAT	Président	Asec740@orange.fr	Représenté par M. BAESA
Centre Social Jacques BREL	J. SANTORU	Président	centresocialbrel@wanadoo.fr	ABSENT
Centre Social Nelson MANDELA	S. CABAU	Présidente	cs.nelson-mandela@wanadoo.fr	PRESENT
Centre Social Fabien MENOT	M. GALICHET	Présidente	fabienmenot@orange.fr	ABSENT
Association des commerçants	M. KIRNIKITAS	Président	manuel.kirnikitas@sfr.fr	ABSENT
Association CNL	R. LIGNERES	Représentant	raymond.ligneress@orange.fr	ABSENT
Association MNLE 13	J-C. CHEINET	Président	cheinetjc@orange.fr	PRESENT
Association des riverains Bully	R. MESSANA	Président	roger.messana@sfr.fr	PRESENT



